

Le député a cependant établi deux autres points. Le deuxième concerne la question de savoir si le député peut faire quelque chose s'il s'estime lésé par une décision rendue au comité pour des raisons de procédure. Je ne peux pas accepter son affirmation qu'il ne peut pas avoir recours à un autre procédé et que le rapport du comité ne fait que servir la majorité. De fait, quand un rapport de comité est déposé à la Chambre, s'il est bien déposé, le député peut à ce moment-là poser des questions soit quand le rapport est adopté, soit lors du débat sur la motion d'adoption du rapport. Je reconnais qu'il existe certaines restrictions dans le cas des prévisions budgétaires qui sont censées avoir été renvoyées avant une certaine date si elles n'ont pas de fait été renvoyées. Le député a cependant le droit de poser des questions à la Chambre, du moins en théorie.

Le troisième point mentionné par le député concerne de façon générale le droit des députés de poser des questions non pas au ministre, mais aux fonctionnaires du ministre. Selon nos usages, jusqu'à maintenant, puisque c'est le ministre qui est comptable au Parlement, c'est à lui que les députés doivent poser leurs questions. Quoi qu'il en soit, c'est une question que je suis prêt à étudier, afin de déterminer s'il est approprié qu'un député qui fait l'étude des prévisions budgétaires puisse non seulement poser des questions au ministre mais également aux fonctionnaires qui l'accompagnent. Je ne puis donner des directives à ce sujet, mais je vais certainement étudier la question pour voir si je puis aider la Chambre. Je m'engage, bien sûr, à le faire pour ce qui est de la teneur générale de la proposition.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, relativement à la dernière question en cause, vous avez utilisé l'expression: «les fonctionnaires»; il faut donc s'interroger sur les rapports du ministre avec les fonctionnaires. Je voudrais m'assurer que l'on tienne compte du fait que dans ce cas il s'agit d'une société de la Couronne, où la relation est peut-être différente.

M. l'Orateur: Je comprends.

M. DINSDALE—LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE CERTAINS
MINISTRES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement relativement à ce qui s'est passé à la Chambre hier. On a fait l'étude du bill C-45 et on l'a adopté très rapidement. En fait, le texte de la discussion n'occupe qu'un espace d'environ deux pouces dans le hansard.

Tout de suite après l'étude de cet article, le ministre des Postes (M. Lamontagne) et le ministre du Travail (M. Munro) ont donné une conférence de presse au cours de laquelle ils ont annoncé que le gouvernement mènerait une enquête spéciale afin de déterminer s'il serait opportun d'établir un comité pour étudier la possibilité de constituer les Postes en une société de la Couronne.

Je sais qu'on se plaint régulièrement que certains ministres ne fassent pas ce genre de déclaration à la Chambre des communes, surtout lorsqu'elles portent sur des questions con-

roversées. Le ministre des Postes manque encore d'expérience et ne comprend peut-être pas cette tradition établie de longue date, mais le ministre du Travail est certainement ici depuis assez longtemps pour savoir que, pour des questions aussi importantes, il faut donner aux députés l'occasion d'entendre la déclaration et d'y répondre.

C'est d'autant plus vrai que les députés de l'opposition ont fait exactement la même suggestion depuis longtemps et à de nombreuses reprises, à savoir il faudrait transformer le ministère des Postes en société de la Couronne afin de dissiper le malaise grandissant que tout le monde constate aux Postes. En outre, cette question a fait l'objet de diverses études depuis 1969. La plus récente, le rapport Hay dont nous parlions encore à la Chambre la semaine dernière, recommande précisément que l'on poursuive ce genre d'étude.

Dans ces conditions, nous devons conclure que le bill C-45 et la déclaration faite en dehors de la Chambre ne s'attaquent pas aux causes du malaise qui règne au ministère des Postes, des causes telles que la détérioration du service, le ralentissement des affaires, l'augmentation des tarifs, une tension grandissante entre le syndicat et la direction et ainsi de suite. Il est certain que ces mesures n'ont qu'un but électoral et je ne pense pas que l'on cherche vraiment à résoudre les problèmes qui règnent aux Postes. En fait, cette décision semble avoir été prise tellement à la hâte et sans planification que j'ai eu du mal à obtenir le communiqué publié hier. J'ai fait des pieds et des mains pour l'avoir toute la matinée, et c'est seulement maintenant que je le reçois. Au bas de la page, on peut lire la note suivante: «La présente modifie le précédent communiqué d'aujourd'hui». Donc, le gouvernement a encore changé d'avis après sa conférence de presse.

Je soulève la question pour la simple raison que le manque d'efficacité du service postal préoccupe énormément de plus en plus de Canadiens. Il est inadmissible, selon moi, qu'on refuse d'en discuter à la Chambre des communes et que l'on se contente de simples mesures électorales. Un tel cynisme ne peut qu'aggraver le problème au lieu de le résoudre.

M. Alan Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, à propos du même rappel au Règlement, il me semble quant à moi que les députés, au lieu de s'inquiéter de la manière dont on a fait cette annonce, devraient y voir la réaction à une demande qui a été présentée non seulement par les députés de l'opposition, mais également par les députés de ce côté-ci de la Chambre, dont moi-même, qui l'avons réclamée à plusieurs occasions.

Comme le bill C-45 ne visait pas à régler cette question, il me semble indiqué que les deux ministres se présentent ensemble, immédiatement après l'adoption de ce bill et annoncent qu'il en a été fait selon les vœux du Parlement, et que l'on entreprenne immédiatement une étude officielle sur la transformation des Postes en société de la Couronne. J'espère que les conclusions de cette étude seront communiquées aux députés, lorsque les Chambres reprendront leurs travaux, l'automne prochain.